



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des thérapies pour les enfants atteints de cancer

Question écrite n° 33694

Texte de la question

Mme Sereine Mauborgne interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des compléments nutritionnels et thérapies destinées aux enfants atteints de cancers et de pathologies graves. En effet, les compléments nutritionnels oraux mélanges nutritifs complets, administrables par voie orale, hyperénergétiques et/ou hyperprotidiques peuvent être utiles dans le cadre de la stratégie nutritionnelle de la personne âgée dénutrie, ainsi que chez les adultes atteints de cancers. Leur prescription entre dans le cadre des dispositifs médicaux et sont donc remboursés. Toutefois, des compléments nutritionnels équivalents, prescrits par des oncopédiatres pour le traitement des enfants, restent à la charge des familles, alors que leur nécessité et leur efficacité est tout aussi importante pour les enfants que pour les adultes. En outre, certaines thérapies faisant appel à des spécialistes tels que des psychologues, des psychomotriciens, des neuropsychologues ou encore des ergothérapeutes sont bénéfiques en matière de cancers pédiatriques et de pathologies graves infantiles. Si leur prise en charge par la Sécurité sociale est bien effective lorsqu'elles sont effectuées à l'hôpital, tel n'est pas le cas lors que ces consultations sont effectuées en ville. Or les délais d'attente extrêmement longs pour la réalisation des traitements à l'hôpital - qui peuvent s'élever jusqu'à un an - ne correspondent pas aux réalités de ces maladies. Dès lors, l'on ne peut que déplorer l'impact subi par les familles les plus modestes, qui ne pourront faire face aux coûts des soins à l'extérieur de l'hôpital, au détriment du bon traitement de leur enfant. Aussi, dans un souci d'harmonisation des procédures et de non-discrimination au regard des traitements, elle lui demande de lui indiquer les mesures qui pourront être prises afin d'assurer la prise en charge des compléments nutritionnels et thérapies effectuées par les médecins libéraux pour les enfants souffrant de cancers et de pathologies graves.

Données clés

Auteur : [Mme Sereine Mauborgne](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33694

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7921

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)